

## Rapport N° 191/2020

### Reconduction du Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN) pour la période 2020-2025

Demande d'un crédit d'investissement de CHF 6'700'000.- TTC pour financer la participation de la Ville de Nyon au DISREN du 1er juillet 2020 au 30 juin 2025

---

Nyon, le 19 août 2020

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission, composée de Madame Taïna Pieren et de Messieurs Marco Carezza, Alexandre Démétriades, Alexander Federau, Philippe Glasson, Robert Jenefsky, Michael Sauerlaender et Sacha Vuadens (président et rapporteur) s'est réunie le mardi 2 juillet 2020. La délégation municipale était composée de Monsieur Claude Uldry, municipal des finances et de Madame Ying Cottier, cheffe du service des finances. Monsieur Boris Mury, membre du CODIR de Région de Nyon en charge du DISREN était également présent. Que ces derniers soient remerciés.

#### Contexte

Le dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN) est un mécanisme optionnel de financement solidaire de projets mis en place en 2016 et pouvant être adopté par chaque commune membre de la Région de Nyon. Le principal avantage du DISREN, outre la solidarité entre les communes pour des projets estimés comme d'importance régionale, est notamment la capacité à capter plus facilement des financements tiers, soit du Canton et de la Confédération.

En cas d'adoption dudit but optionnel, le financement de tout ou partie, ainsi que le financement solidaire, des projets d'investissements soumis par le comité de direction de Nyon Région est délégué au Conseil Intercommunal. Chaque commune à cependant la garantie que le DISREN ne lui coûtera au maximum 1 point d'impôts par année (0,9 point d'investissement et 0,1 point de sauvegarde).

La première phase de test entre 2016 et 2019 a vu ainsi pas moins de 17<sup>1</sup> projets régionaux être financés par le dispositif.

Par ailleurs, il est important de noter que le DISREN avait pour but d'être intégré statutairement à l'issue de la période 2016-2019, et donc de devenir obligatoire. Le Codir de Région de Nyon et la Municipalité de Nyon explique que *"les conditions ne sont actuellement pas réunies pour l'intégration statutaire du Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN), qui reste clairement son objectif à terme, le Comité de direction de la Région de Nyon propose la reconduction,*

---

<sup>1</sup> Cf annexe 1

pour cinq ans, du DISREN dans sa forme actuelle. Ceci permet d'éviter que la Région ne soit privée d'un outil d'investissement-clé dès 2020."

Afin d'être reconduit, il faut que les trois quarts des communes membre, et l'équivalent des trois quarts de la population représentées, votent un préavis similaire à celui étudié par le présent rapport.

### Bénéfices pour Nyon

En terme purement financier, l'opération est gagnante pour la Ville. Comme le tableau ci-dessous le montre en effet, la Commune a vu trois de ses projets financés par le DISREN. Par conséquent la Ville a bénéficié de plus de CHF 5 millions, dont CHF 818'727 du cercle solidaire pour ces projets, alors qu'elle a participé à hauteur de CHF 1.5 millions par ailleurs.

	Tiers	Région	Total	Participation Nyon	Delta	dont cercle solidaire
Extension du Musée du Léman	685'542	434'318	1'119'860	343'980	775'880	90'338
Extension Usine à Gaz	3'734'330	12'573'670	16'308'000	11'995'281	4'312'719	578'389
Soutien à l'équipement audiovisuelle du district		200'000	200'000	50'000	150'000	150'000
<b>TOTAL</b>	<b>4'419'872</b>	<b>13'207'988</b>	<b>17'627'860</b>	<b>12'389'261</b>	<b>5'238'599</b>	<b>818'727</b>

L'on peut donc constater que la totalité des projets DISREN a coûté un peu plus d'un point d'impôt à la Ville de Nyon depuis le début (CHF 1'564'272), alors que la limite est fixée à 1 point d'impôt par année (soit pour la période 2017-2019, près de CHF 3.6 millions). Ce fait est à garder à l'esprit et met en perspective la somme demandée par le préavis, qui ne sera vraisemblablement pas atteinte, constituant une limite maximale.

### Critères de régionalisation

La question des critères pour définir si un projet entre dans le cadre de financement du DISREN a animé la commission. Certains commissaires se sont enquis de savoir si le Codir appliquait des critères stricts et quels ils étaient. M Mury a répondu qu'un règlement du DISREN était en cours d'élaboration suite à une motion de P Wahlen et consorts. Le règlement aurait dû être en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2020, mais la situation de Région de Nyon ainsi que la situation sanitaire a reporté le projet.

Cela dit, une nouvelle commission permanente des investissements régionaux a été créée qui a pour but de vérifier la conformité des projets soumis ainsi qu'à émettre des recommandations le cas échéant.

### Appel au DISREN

Au sujet de la procédure pour soumettre un projet au DISREN, un commissaire pose la question de savoir à quel stade il convient d'intégrer la Région de Nyon. M Mury répond que, bien que la Région de Nyon préfère être le plus en amont possible des projets, la limite pour bénéficier d'un financement DISREN n'est pas arrêtée. Ainsi, M Uldry nous annonce que le projet de Colovray devrait être soumis au dispositif DISREN.

Concernant ce dernier point, la commission s'étonne de voir des projets comme le centre sportif de Colovray intégrer si tard le DISREN. Il était clair dès le départ que ce centre sportif ne bénéficierait pas seulement à la population et associations de Nyon, mais aussi à celles des communes alentours. La commission profite de ce point pour émettre le vœu, maint fois répété au Conseil communal, de développer ce genre de projet résolument régional, avec le concours des communes de la Région ainsi que la Région elle-même.

Un autre commissaire remarque que, selon le préavis municipal, le CODIR est identifié comme ayant la compétence pour proposer de lui-même un projet DISREN. Il apparaît étrange au commissaire que cette compétence ne soit pas réservée aux communes et aux autres associations de communes, et qu'il y a un mélange des genres. M Mury répond que cette proposition a été retirée pour finir et que la Région de Nyon ne pourra pas proposer des projets d'elle-même.

## **Intégration du DISREN aux statuts de Région de Nyon et bilan**

La commission a posé beaucoup de questions sur la renonciation de Région de Nyon à présenter une intégration statutaire du DISREN. Elle peine à comprendre que les efforts de la Région de Nyon dans ce domaine n'ait pas été sensible.

En cela, elle rejoint les observations de la commission permanente des investissements ayant analysé la reconduction pour le Conseil intercommunal : Il manque cruellement d'un bilan politique à cette première phase du DISREN.

Un bilan politique aurait pu être l'occasion de porter un regard franc et sans concession les projets votés et réalisés, de tisser des liens avec les politiques publiques communales et régionales, d'identifier les erreurs et proposer des garde-fous pour ne plus les commettre et de mettre à plat la gouvernance du dispositif.

M Mury nous dit entendre la remarque.

### **Conclusions**

D'une part, l'on peut constater que les bénéficiaires des investissements consentis par les communes, à plus forte raison les communes d'importance régionale comme Nyon, dépassent, aujourd'hui plus que jamais, largement le cercle de leurs citoyennes et citoyens. D'autres part, l'on peut regretter que des mécanismes de compensation des charges liées auxdits investissements ne soient pas mieux réglés par les dispositions légales existantes ou par les mécanismes péréquatifs. En tous les cas, nous pouvons saluer l'existence d'un mécanisme de financement régional qui permet à la fois des investissements solidaires qui bénéficient à toute une région et qui a le mérite de pallier un tant soit peu les lacunes légales en matière de répartition des coûts.

La commission, unanime, est convaincue du bienfondé de la reconduction du dispositif, et émet le souhait de voir l'intégration statutaire du DISREN se concrétiser à la fin de la nouvelle période.

En outre, et comme notre Conseil a déjà eu plusieurs fois l'occasion de le rappeler, la commission émet le vœu que la Municipalité approche bien plus en amont la Région lors de développement de projets indiscutablement régionaux tel que le centre sportif de Colovray.

Toutefois, et comme la commission permanente des investissements du Conseil intercommunal de Région de Nyon l'a soulevé, notre commission regrette que la première phase du DISREN n'ait pas abouti à l'élaboration d'un bilan politique exemplaire, recensant les succès et identifiant les échecs ou du moins les pistes à améliorer. Elle est persuadée que l'absence d'une telle synthèse contribue à alimenter les réticences des communes qui n'adhèrent pas au dispositif, et manque à celles qui se poseraient des questions légitimes d'y rester.

Enfin, la commission appelle également de ses vœux l'entrée en vigueur au plus vite du règlement DISREN. Ce règlement, dont il est certain qu'il ne répondra pas à tous les cas de figure, permettra toutefois d'avoir une base objective commune pour apprécier les différents projets.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

## **Le Conseil communal de Nyon**

**vu** le préavis N° 191/2020 relatif à la mise en œuvre du dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN) pour la période 2020-2025,

**ouï** les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **décide :**

1. de reconduire le Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN) sous forme de but optionnel, au même coefficient qu'actuellement (1 point d'impôt, réparti en 0,9 point d'investissement et 0,1 point de sauvegarde), pour une période de cinq ans (2020-2025) ;
2. de reconduire la règle du financement solidaire sur la base de la décision du Conseil intercommunal qui devra cumulativement obtenir la majorité simple des communes et qualifiée de deux tiers des voix ;
3. de reconduire la demande aux communes pour le soutien solidaire sur la base de 50% de contribution en CHF/hab., et de 50% sur les rentrées IGI-DMU lissées sur les trois dernières années ;
4. d'accorder un crédit d'investissement de CHF 6'700'000.- TTC pour financer la participation de la Ville de Nyon au DISREN du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2025. Ce montant sera porté en augmentation du compte N° 9165.01 « Subventions et participations d'investissements amortissables », dépense amortissable en 10 ans ;
5. que le présent concept entrera en vigueur du 1er juillet 2020 au 30 juin 2025 lorsqu'il aura été validé cumulativement par les trois quarts des communes membres de la Région de Nyon et l'équivalent des trois quarts de la population représentée.

La Commission :

Madame Taïna Pieren ;

Messieurs Marco Carezza, Alexandre Démétriades, Alexander Federau, Philippe Glasson, Robert Jenefsky, Michael Sauerlaender et Sacha Vuadens (président et rapporteur).

## Relevé annuel pour la commune de Nyon

N° 5724

## Liste des projets

Provisoire

Préavis	Description	Tiers	Région	Total
2017	11 Liaison MD Rolle-Mont-sur-Rolle	-	110 000	110 000
	12 Maison des vins de la Côte	152 000	103 000	255 000
	19 réseau OQE Eco-Terre-Sainte II	193 275	249 225	442 500
	20 Réseau OQE Frontière II	1 068 530	280 000	1 348 530
	22 Passage inférieur de la gare régionale de Gland	8 613 196	1 837 347	10 450 543
	23 Requalification RC1 Mies-Founex	22 000 000	3 020 000	25 020 000
	25 Parking Givrine, mise en place et passages sous-voie	225 000	349 560	574 560
26 Extension du Musée du Léman	685 542	434 318	1 119 860	
		<b>32 937 543</b>	<b>6 383 450</b>	<b>39 320 993</b>
2018	30 Dappes-Dôle investissements totaux	14 101 472	2 132 800	16 234 272
	31 Réhabilitation de la ferme du Bois de Chênes	4 295 000	1 040 000	5 335 000
	34 CARRE Abattoir régional	3 499 000	371 000	3 870 000
	37 MD Rolle_Perroy - Secteur 1 Rolle Quatre-Communes	154 271	231 405	385 676
		<b>22 049 743</b>	<b>3 775 205</b>	<b>25 824 948</b>
2019	39 Extention Usine a Gaz	3 734 330	12 573 670	16 308 000
	42 Maison de vins de la Côte	3 900 000	1 056 800	4 956 800
	43 Aménagements cyclables traversée Perroy	2 812 500	817 530	3 630 030
	49 RDU Eysins	442 320	127 680	570 000
	52 Soutien à l'équipement audiovisuelle du district	-	200 000	200 000
		<b>10 889 150</b>	<b>14 775 680</b>	<b>25 664 830</b>
<b>Total général</b>		<b>65 876 436</b>	<b>24 934 335</b>	<b>90 810 771</b>

## Données de base

	Impôts aléatoires				Valeur	Population	Valeur pt. par hab.
	G.I.	D.M.	Total	Lissé			
2014	2 143 652	2 362 468	4 506 120		1 215 279	19 980	60,82
2015	1 132 301	2 755 875	3 888 176		1 278 048	20 225	63,19
2016	3 395 873	3 555 979	6 951 852	5 115 383	1 373 447	20 424	67,25
2017	1 971 059	4 204 839	6 175 898	5 671 975	1 315 531	20 551	64,01
2018	2 156 510	3 941 160	6 097 670	6 408 473	1 338 062	21 239	63,00

## Répartition de la participation

Préavis	Description	Cercle	Porteur	Solidaire
2017	11 Liaison MD Rolle-Mont-sur-Rolle	4		8 805,93
	12 Maison des vins de la Côte	3		14 096,98
	19 réseau OQE Eco-Terre-Sainte II	3		26 350,01
	20 Réseau OQE Frontière II	3		28 984,38
	22 Passage inférieur de la gare régionale de Gland	3		148 138,40
	23 Requalification RC1 Mies-Founex	3		329 149,10
	25 Parking Givrine, mise en place et passages sous-voie	3		101 614,73
	26 Extension du Musée du Léman	1	343 979,86	
	<b>Fonds de compensation</b>			2 072,70
			<b>343 979,86</b>	<b>659 212,23</b>
2018	30 Dappes-Dôle investissements totaux	3		517 615,70
	31 Réhabilitation de la ferme du Bois de Chênes	4		67 916,31
	34 CARRE Abattoir régional	3		67 163,00
	37 MD Rolle_Perroy - Secteur 1 Rolle Quatre-Communes	4		12 022,18
	<b>Fonds de compensation</b>			637,97
			-	<b>665 355,16</b>
2019	39 Extention Usine a Gaz	1	11 995 281,18	
	42 Maison de vins de la Côte	3		180 307,08
	43 Aménagements cyclables traversée Perroy	3		50 020,92
	49 RDU Eysins	3		9 376,92
	52 Soutien à l'équipement audiovisuelle du district	1	50 000,00	
	<b>Fonds de compensation</b>			-
			<b>12 045 281,18</b>	<b>239 704,92</b>
<b>Total général</b>			<b>12 389 261,04</b>	<b>1 564 272,31</b>

## Plan de décaissement prévisionnel

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total
2017		50%	23%	27%			100%
2018			80%	10%	10%		100%
2019				70%	15%	15%	100%

## Appel de fond théorique (selon données actualisées)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total
2017		329 606,12	151 618,81	177 987,30	-		659 212,23
2018		-	532 284,13	66 535,52	66 535,52		665 355,16
2019				167 793,44	35 955,74	35 955,74	239 704,92
		<b>329 606,12</b>	<b>683 902,94</b>	<b>412 316,26</b>	<b>102 491,25</b>	<b>35 955,74</b>	<b>1 564 272,31</b>

Dépenses thématiques